



SAINT-MARTIN-DE-CRAU
P R O V E N C E

REPUBLIQUE FRANCAISE

Saint Martin de Crau, le 6 mars 2024

SOUS PREFECTURE
Bureau des Communes
13200 ARLES

Service de l'Etat Civil

Nos Réf. : CL/OB/SB

**ARRETE DE DELEGATION
DES FONCTIONS D'OFFICIER DE L'ETAT CIVIL A UN MEMBRE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Maire de la Commune de SAINT MARTIN DE CRAU,

VU l'article L 122.11 du Code des communes qui confie au Maire le pouvoir, sous sa surveillance et sa responsabilité de déléguer une partie de sa fonction à ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

ARRETE

Article 1 – Madame Annie GUIGUE, Conseillère Municipale, est déléguée pour procéder à la célébration du mariage de [REDACTED] qui aura lieu en mairie de SAINT MARTIN DE CRAU le 20 avril 2024.

Article 2 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés et expédition en sera adressée à Monsieur le Sous Préfet d'ARLES.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 6 mars 2024.

LE MAIRE

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le 07/03/2024

ID : 013-211300975-20240306-ARR_EC_02_2024-AR

S²LO